

Résumé du Rapport annuel de performance 2025

Où en est la mise en œuvre du Plan stratégique wallon de la PAC en 2025 ?

Chaque année, la Wallonie rend compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de son Plan stratégique wallon de la Politique agricole commune 2023-2027 (PSwPAC). Le rapport 2025 couvre l'année financière allant du 16 octobre 2024 au 15 octobre 2025. Il présente les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les principaux résultats atteints.

Une année marquée par de fortes tensions pour le secteur agricole

L'année 2025 a été particulièrement difficile pour les agriculteurs wallons. Le secteur a dû faire face à plusieurs crises : sanitaires, bouleversements géopolitiques, mais aussi à des problèmes d'accès à la terre et à une forte pression sur les revenus. De nombreuses mobilisations agricoles ont eu lieu, mettant en avant la **complexité administrative**, la **hausse des charges**, la **concurrence liée aux accords commerciaux internationaux** et les inquiétudes concernant le **budget futur de la PAC (2028-2034)**.

Une cyberattaque aux conséquences importantes

En avril 2025, une **cyberattaque** visant les systèmes informatiques du Service public de Wallonie a entraîné la désactivation temporaire de la plateforme **PAC-on-web**. Les agriculteurs n'ont dès lors pas pu introduire leur déclaration de superficies dans les délais initiaux, ce qui a conduit la Ministre de l'Agriculture à **prolonger les échéances** jusqu'au 13 juin 2025.

Cette attaque a également provoqué un **retard de plus d'un mois dans le paiement des aides** de la campagne 2024, mettant sous pression la trésorerie d'exploitations déjà fragilisées.

Des ajustements du Plan stratégique pour plus d'efficacité

Le **3 juillet 2025**, le Gouvernement wallon a validé une nouvelle série de modifications du PSwPAC, avec pour objectifs de continuer les adaptations issues des travaux de simplification administrative, de corriger certains éléments techniques et de garantir une utilisation efficace des budgets disponibles.

Ces modifications ont été **approuvées par la Commission européenne le 27 octobre 2025** et sont entrées en vigueur au **1^{er} janvier 2026**.

Des objectifs globalement atteints

Malgré le contexte difficile, le rapport montre que les **objectifs spécifiques du PSwPAC ont globalement été atteints en 2025** :

- **Soutien au revenu des agriculteurs** : les aides du PSwPAC bénéficient davantage aux petites et moyennes exploitations et apportent un soutien ciblé au secteur de

l'élevage ainsi qu'aux agriculteurs localisés dans les zones à contraintes naturelles et spécifiques.

- **Compétitivité et modernisation** : les interventions favorisant la modernisation et la numérisation des exploitations, telles que les investissements productifs dans les exploitations agricoles et les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole ou les projets de coopération pour l'innovation, atteignent leurs objectifs. Il est plus difficile à ce stade de tirer des conclusions par rapport à l'amélioration de l'organisation de la chaîne d'approvisionnement et au développement de filières émergentes.
- **Chaîne de valeur** : il n'y a toujours aucune organisation de producteurs en fruits et légumes avec un programme opérationnel en Wallonie, mais des progrès concrets dans le secteur apicole sont constatés (encadrement du secteur, soutien à l'achat de ruches).
- **Climat** : les investissements et pratiques qui renforcent la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique remportent un beau succès : les investissements productifs liés au climat, la mesure agroenvironnementale et climatique "Autonomie fourragère", les éco-régimes "couverture longue des sols", "cultures favorables à l'environnement", "maillage écologique" et "prairies permanentes conditionnées à la charge en bétail". Certaines interventions en zones rurales ou forestières ont démarré plus lentement, mais montrent des perspectives positives.
- **Environnement** : les agriculteurs ont montré un réel intérêt pour les interventions contribuant à la protection des sols, de l'eau et de l'air, comme les investissements productifs liés à la protection des ressources naturelles, les mesures agroenvironnementales et climatiques ainsi que les éco-régimes "cultures favorables à l'environnement" et "couverture longue des sols". Par contre, certaines interventions restent en retrait : les investissements non productifs qui permettent de lutter contre l'érosion hydrique, l'éco-régime "réduction d'intrants" qui contribue à l'utilisation durable des pesticides et le soutien à l'agriculture biologique qui favorise de manière générale la protection des ressources naturelles.
- **Biodiversité et paysages** : forte adhésion à l'éco-régime "maillage écologique" et aux mesures agroenvironnementales et climatiques en terres arables (tournières enherbées, parcelles aménagées et céréales laissées sur pied). Les engagements en faveur de la mesure agroenvironnementale et climatique "prairies à haute valeur biologique" progressent plus lentement.
- **Renouvellement des générations et développement de l'économie rurale** : les aides à l'installation et le paiement en faveur des jeunes agriculteurs atteignent les objectifs fixés, avec 387 dossiers d'aide à l'installation sélectionnés pour un soutien depuis le début de la période et une augmentation de 9% du nombre de bénéficiaires

de l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs. Il est difficile d'en dire de même à ce stade pour l'objectif de développement de l'économie rurale notamment en raison du faible succès de plusieurs interventions de soutien aux investissements.

- **Zones rurales** : malgré des dépenses encore limitées dans les interventions LEADER, coopération en matière de santé et investissements dans des infrastructures de santé, les projets sélectionnés devraient largement contribuer à améliorer l'inclusion sociale et les services en milieu rural. Les interventions qui contribuent à soutenir l'installation des jeunes agriculteurs remplissent à elles seules l'objectif de promotion de l'emploi dans les zones rurales.
- **Qualité alimentaire et santé** : pour la première fois, la superficie soutenue en agriculture biologique diminue malgré les bons résultats enregistrés en fruits et légumes dont le maraîchage diversifié sur petites surfaces. Pour relancer le secteur, une **revalorisation des aides à la conversion** est prévue dès 2026, accompagnée d'un nouveau **plan bio 2026-2030**.
- **Connaissances et innovation** : plusieurs projets de coopération pour l'innovation ont été sélectionnés rassemblant plus d'une centaine d'acteurs parmi lesquels une trentaine de conseillers. La plateforme **Walakis** a été lancée pour favoriser le partage de connaissances et l'innovation.

Une évaluation continue, des échanges avec les parties prenantes et la communication vers les bénéficiaires

Un plan d'évaluation a été validé en 2024 pour suivre les progrès du PSwPAC. Au terme d'une procédure de marché public qui a permis de sélectionner des prestataires externes, les travaux ont pu débuter en 2025 pour plusieurs thématiques d'évaluation.

Les parties prenantes ont été régulièrement impliquées via l'organisation de plusieurs réunions du Comité de suivi et via leur participation aux nombreuses activités du réseau wallon PAC.

Des efforts ont également été réalisés en matière de communication, aussi bien vis-à-vis des bénéficiaires potentiels que vis-à-vis du grand public.

En conclusion

La mise en œuvre du Plan stratégique wallon de la PAC en 2025 montre une **capacité d'adaptation dans un contexte particulièrement difficile**. Les résultats obtenus confirment l'importance d'un suivi régulier, d'un dialogue constant avec les acteurs agricoles et de l'amélioration continue des interventions afin de répondre aux réalités du terrain.